



CONTINUE PEDAGOGIQUE & ADMINISTRATIVE

publié le 01/04/2021 - mis à jour le 03/04/2021

A la suite de l'intervention du Président de la République du mercredi 31 mars, le ministre de l'Éducation Nationale annonce de nouvelles mesures concernant les établissements scolaires, qui s'appliqueront à partir du 5 avril 2021 (hors Outre-mer), dans le cadre de la stratégie de freinage de l'épidémie.

Ces mesures prévoient :

- **à partir du 5 avril, des cours en distanciel** pour les écoles, collèges et lycées ;
- à partir du 12 avril, deux semaines de vacances scolaires pour toutes les zones ;
- à partir du 26 avril, le retour en classe pour les écoles maternelles et élémentaires, et des cours en distanciel pour les collèges et lycées ;
- **à partir du 3 mai, le retour en classe pour les collèges et lycées, le cas échéant avec des jauges adaptées.**

Le plan de continuité pédagogique est mis en œuvre dès ce jour.

Le collège assure une permanence administrative lors des deux semaines d'enseignement en distanciel : de 9h à 12h - de 14h à 16h.

Cordialement,

P. Beltoise

Principal